

Genève, le 20 mars 2019

Le Conseil d'Etat

1174-2019

Madame Simonetta SOMMARUGA Conseillère fédérale Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) Palais fédéral Nord 3003 Berne

Concerne : révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG)

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil accuse réception de la consultation du 30 novembre 2018, dont la teneur a retenu toute notre attention.

Nous saluons la volonté du Conseil fédéral de renforcer le financement de la désaffectation des centrales nucléaires et de la gestion de leurs déchets radioactifs par une révision de l'ordonnance citée en titre.

Le canton de Genève estime cependant que les modifications proposées ne permettent pas de répondre aux enjeux financiers que représentent la désaffectation et la gestion des déchets nucléaires pour les pouvoirs publics. Le système révisé demeurerait problématique au regard du principe du pollueur-payeur, favorisant l'énergie nucléaire au détriment des énergies renouvelables. Le maintien d'un financement insuffisant entraîne de surcroît un report des coûts sur les générations futures incompatible avec une optique de développement durable.

Notre Conseil formule les observations suivantes.

Rendement du capital et taux de renchérissement

Notre Conseil est favorable à la baisse du rendement du capital retenu pour fixer le montant des contributions. Cette mesure permettra de diminuer les risques liés à l'incertitude des rendements futurs et entraînera une augmentation des contributions aux fonds.

En matière de renchérissement en revanche, l'utilisation de l'indice des prix de la construction, conçu pour des projets de construction classiques, nous paraît inadéquat vu les spécificités et le caractère expérimental du domaine, en particulier pour les projets de dépôts géologiques en couches profondes.

Nous estimons que le renchérissement de 0.5% proposé est insuffisant. Nous recommandons un taux fondé sur la croissance annuelle réelle des coûts de désaffectation et de gestion des déchets en Suisse (des hausses moyennes de 4,8% par an pour la désaffectation et 3,5 % par an pour la gestion des déchets figurent dans le rapport explicatif

pour la période 2001-2011). L'évolution des coûts de projets comparables au niveau international devrait également être prise en considération.

Suppression de supplément forfaitaire de sécurité

Le canton de Genève regrette la suppression du supplément forfaitaire de sécurité de 30 % des coûts calculés, introduit en 2014 pour répondre à une progression supérieure au renchérissement général et en raison de facteurs inconnus lors de l'établissement des études de coûts.

Les différents suppléments, comprenant un supplément général de sécurité à hauteur de 5 % des coûts de désaffectation des centrales et 12,5% des coûts de gestion des déchets, sont insuffisants. Notre Conseil demande que le supplément général soit augmenté à 30% et fixé par l'OFDG après une consultation publique. Une publication des bases de données et des estimations des experts permettrait également d'augmenter la transparence et la lisibilité des calculs.

Gouvernance des fonds

De manière générale, le canton de Genève soutient les nouvelles dispositions sur la composition de la commission administrative et des comités. La limitation de la représentation des propriétaires à un tiers au maximum des membres renforce l'indépendance des organes. Le Conseil d'Etat considère néanmoins que la commission et ses comités devraient être exclusivement composés de membres indépendants des contributeurs.

L'absence de conflit d'intérêt est d'autant plus importante que la révision proposée étend les compétences de la commission s'agissant de la fixation des contributions.

Nous vous remercions pour la prise en compte de notre détermination et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

🖎 chancelière :

Le président :

Antonio Hodgers